



ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2026
- II. Compte-rendu de délégations d'attributions du Conseil de la Métropole au Bureau et au Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales
- III. Délibérations
 1. Élection du (de la) Président(e)
 2. Composition du Bureau de la Métropole du Grand Paris et détermination du nombre de vice-président(e)s et de conseillers et conseillères délégué(e)s délégué(e)s
 3. Élection des vice-président(e)s
 4. Élection des conseillers et conseillères délégué(e)s
 5. Lecture de la charte de l'élu(e) local(e)
 6. Modalités de fonctionnement et moyens des groupes d'élu(e)s et fixation des crédits alloués au recrutement des collaborateur(trice)s de groupes
 7. Autorisation de recrutement de collaborateurs de cabinet du président et fixation des crédits correspondants
 8. Indemnités de fonction des élus de la Métropole du Grand Paris
 9. Délégations d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au(à la) Président(e)
 10. Désignation du (de la) représentant(e) de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil de surveillance de l'établissement public HAROPA PORT

Fait à Paris, le 7 avril 2026

SIGNÉ

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison